



## Conditions Générales d'Utilisation

### 1. Application des conditions

Le vendeur est défini ci-dessous comme étant l'AGESSA dont la raison sociale est ASS GALA ECOLE SERVICE DE SANTE ARMEES et dont le siège social est situé à l'École de Santé des Armées – 331 avenue général de Gaulle – 69675 BRON CEDEX (n° de téléphone +33 (0)7.61.77.21.13). L'acheteur est défini ci-dessous comme étant la personne acceptant les présentes conditions d'utilisation. Les conditions générales d'utilisation s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par l'AGESSA. Les renseignements donnés sur le site Internet, etc. ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le vendeur sans préavis. Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre du vendeur comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par l'AGESSA, les modifications étant alors immédiatement applicables à toutes ventes postérieures.

### 2. Disponibilité des places

Vous êtes informé de la disponibilité des offres directement sur le site. Les offres sont valables dans la limite des places disponibles. En cas d'atteinte du nombre limite de place, aucune réservation ne sera possible sauf en cas d'annulation de la commande d'un autre client libérant alors une ou plusieurs des offres de place proposées.

### 3. Etapes pour valider une commande

Lors de la commande par Internet, via le site billetweb.fr, tout client doit indiquer son état civil « Civilité », son nom « Nom », son prénom « Prénom », sa date et lieu de naissance, sa nationalité, son statut militaire ou civil. La prise en compte de votre commande est confirmée par l'envoi d'un courriel généré automatiquement par notre site internet à l'adresse électronique indiquée lors de l'achat de la place. Les places seront disponibles au format PDF directement envoyé par mail ou sur la page de la billetterie. Votre commande ne sera définitivement enregistrée qu'après renseignement des différentes informations et validation finale. La vente est réputée conclue (accord sur l'offre et le prix) lors de la confirmation du règlement de la commande. L'AGESSA se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, de plus les législations en vigueur au sein des emprises militaires autorisent le commandement à refuser l'entrée de certaines personnes.

### 4. Annulation de la commande

La commande passée sur notre site est automatiquement annulée à défaut de réception du règlement. Toutes modifications des commandes et toutes conditions accessoires ou dérogatoires quant à l'objet et aux modalités de la vente ne sont valables que dans la mesure où elles figurent dans l'offre faite par le vendeur. L'annulation d'un billet entraînera un remboursement de 50% du montant payé. Néanmoins, en cas d'annulation de la place après la date limite du lundi 26 septembre 2022 à minuit, aucun remboursement ne pourra être effectué. L'absence à la soirée malgré la réservation ne constitue en aucun cas un motif de remboursement. Afin d'éviter les remboursements abusifs, seules 2 annulations seront remboursées par adhérent. Au-delà, aucun remboursement ne sera effectué.

La revente de place est autorisée jusqu'au lundi 26 septembre 2022 à minuit, à condition qu'elle soit notifiée aux organisateurs.



## **5. Prix**

Les prix figurant sur le site sont indiqués en euros (toutes taxes comprises). Ils sont susceptibles de varier. Toutefois, les prix figurant sur votre commande après sa validation et son enregistrement sont fermes et définitifs : si les prix baissent quelques jours après la commande, nous ne pourrions en aucun cas vous dédommager de la différence ; si les prix augmentent, nous nous sommes engagés à vous réclamer le prix fixé le jour de la commande. Pour toute réclamation, nous vous invitons à nous contacter en vous connectant sur notre site et en vous rendant sur la page « Contact » ou via le mail [billetterie@galasantard.fr](mailto:billetterie@galasantard.fr).

## **6. Billet**

L'e-ticket est personnel, incessible. Chaque e-ticket est muni d'un code barre permettant l'accès à l'événement à une seule personne. Il est interdit de reproduire, d'utiliser une copie, de dupliquer, de contrefaire cet e-ticket de quelque manière que ce soit, sous peine de poursuites pénales. L'acheteur demeure responsable de l'utilisation qui est faite des e-tickets, ainsi, en cas de perte, de vol ou de duplication d'un e-ticket valide, seule la première personne détentrice de l'e-ticket pourra accéder à l'événement. Toute personne disposant d'un e-ticket ne correspondant pas à son nom et prénom se verra refuser l'entrée à la soirée.

## **7. Attitude au cours de la soirée**

### **7.1 Tenue vestimentaire**

La tenue de soirée (robe longue pour les dames et smoking pour les messieurs), la tenue A1 ou A2 (pour les militaires) sont de rigueur, les tenues de ville ne seront pas tolérées. Les messieurs en costume sombre avec cravate ou nœud papillon seront néanmoins admis. L'AGESSA se réserve le droit de refuser l'entrée en cas de tenue inappropriée.

### **7.2 Comportement**

Toute personne en état d'ébriété ou ayant une attitude jugée déplacée ou inappropriée à l'ambiance de la soirée se verra refuser l'entrée au gala ou sera exclus du site en cours de soirée. L'introduction ou la sortie d'alcool sur le site du gala est formellement interdite. L'AGESSA se réserve le droit de confisquer et de conserver toute boisson alcoolisée trouvée sur un client, entrant ou sortant du gala, sans dédommagement quelconque.

### **7.3 Accès et déplacement sur le gala**

L'accès à l'événement est soumis au contrôle de validité de votre e-ticket (ticket électronique). L'autorité militaire se réserve aussi le droit de refuser l'accès au gala le jour même. Lors des contrôles, vous devez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle avec photo et en cours de validité. Suite au contrôle, ce e-ticket doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement et pourra être demandé à chacun tout au long de la soirée. Toute personne trouvée sans autorisation en dehors du circuit gala sera reconduite à la sortie et exclue de la soirée.

L'accès à la soirée de gala est réservé aux personnes majeures, une exception sera faite pour les personnes invitées au repas de Prestige, qui seront sous la responsabilité de la personne les invitant.

### **7.4 Sécurité lors de Gala**

L'accès à la soirée de gala est soumis à des contrôles de sécurité. Tout objet non autorisé se verra jeté (Protoxyde d'Azote, Alcool extérieur, objet coupant et tranchant etc...). Le non-respect des consignes de sécurité ou du personnel travaillant pour la soirée autorise l'organisation à renvoyer de la soirée la personne concernée.



## 1. Adhésion

### 1.1 Définition des membres temporaires

Sont considérés comme membres temporaires toutes personnes ayant procédé à l'acquisition de places comprenant l'adhésion de 15 euros. Ces dernières sont soumises aux présentes CGU ou désignés comme possesseur d'une place. À ce titre, les membres désignés temporaires jouissent du statut et des avantages accordés aux membres de l'AGESSA uniquement durant l'événement auquel la place donne accès et dans la limite des horaires d'ouverture et de fermeture dudit événement.

### 1.2 Transactions financières

Durant la totalité de l'événement, toute transaction financière au profit de l'AGESSA de la part d'un membre adhérent, n'aura pas de finalité lucrative, en accord avec le statut de l'AGESSA de type association de loi 1901. De fait, l'argent récolté ne servira qu'à reconduire l'événement l'année suivante.

Le président,  
Arnaud GARÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Arnaud GARÉ", written over a set of horizontal lines that serve as a signature line.